



C'EST AVEC DÉTERMINATION ET COURAGE, DANS UN ESPRIT DE DIALOGUE EXIGEANT AVEC LE GOUVERNEMENT, QUE LE GROUPE UMP, FORT DE SES 363 DÉPUTÉS^[1], A POURSUIVI LES RÉFORMES VOULUES PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET MISES EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT DE JEAN-PIERRE RAFFARIN.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Après les impulsions essentielles données au Parlement pour le retour de l'autorité de l'État avec les lois de programmation pour la sécurité intérieure et la justice dès 2002, et un an après la réforme des retraites en 2003, l'année 2004 aura été marquée par la très importante modernisation de l'autre pilier majeur de notre système de protection sociale, l'assurance maladie. En effet, reporter encore la réforme de notre système de santé aurait inéluctablement conduit à son implosion, et à fragiliser considérablement les personnes les plus démunies. Pour sauver notre système solidaire d'assurance maladie, le groupe UMP a soutenu activement la loi de réforme de l'assurance maladie, face à une opposition virulente mais sans véritable projet alternatif. Ces dispositions ont par la suite été renforcées par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 qui vise à soigner mieux en dépensant mieux.

Dans le même sens, soucieuse de préserver et de rénover toujours plus les solidarités essentielles au sein de notre pays, la majorité a mis en place avec le Gouvernement les éléments d'un important plan de progrès social. La loi de cohésion sociale en constitue l'un des moteurs essentiels, tant pour le développement de l'emploi que du logement ou de l'égalité des chances.

Mais cette ambition sociale s'est également traduite par l'adoption de la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et l'examen du projet de loi relatif à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Parce que l'emploi durable est essentiel au renforcement de la cohésion sociale, la loi de finances pour 2005 comporte des dispositions importantes, parmi lesquelles la revalorisation de la prime pour l'emploi, les mesures en faveur de l'apprentissage ou de l'emploi à domicile.

POURSUIVRE L'EFFORT D'APAISEMENT DES RELATIONS SOCIALES

Le renforcement de la cohésion nationale nécessite une poursuite des efforts d'apaisement des relations sociales tant dans le domaine des relations du travail avec le texte relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, que dans le cadre des relations privées avec la très attendue loi relative au divorce. L'effort d'apaisement se traduit également par la recherche d'un nouveau pacte démocratique avec la poursuite de la réforme de la décentralisation, malgré les stratégies de blocage systématique employées par l'opposition. L'approfondissement de la réforme de l'État permise notamment par la loi de simplification du droit, tend également à l'amélioration des relations entre l'administration et les citoyens.

RÉAFFIRMER LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS

À l'issue d'un débat ouvert, serein et approfondi, le groupe UMP a soutenu l'adoption de la loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. Dans le même sens a été amendée et votée la loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

MODERNISER NOTRE PAYS POUR LUI PERMETTRE DE MIEUX RÉPONDRE AUX DÉFIS ÉCONOMIQUES

La majorité a travaillé à l'adaptation de la législation aux défis posés par un environnement économique international en mouvement permanent. C'est ainsi qu'elle a amendé et adopté la loi pour la confiance dans l'économie numérique, la loi relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle ou encore le projet de loi d'orientation sur l'énergie.

Le travail approfondi du groupe UMP sur le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux doit également permettre de conforter le développement économique et l'attractivité des territoires les plus spécifiques ou sensibles.

CONTINUER LA RESTAURATION DU RÔLE DE L'ÉTAT DANS SES MISSIONS RÉGALIENNES

Parce qu'aucune action de l'État ne saurait être efficace sans une restauration toujours plus solide de son autorité, le groupe UMP a continué, avec le Gouvernement, à renforcer les moyens dont dispose l'État pour remplir ses missions régaliennes.

Ainsi, pour améliorer encore la sécurité des citoyens, la réforme de la justice et du droit pénal a été poursuivie avec notamment la loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité ou encore le texte renforçant les compétences des juges de proximité. La situation des acteurs de ces missions régaliennes a été améliorée avec la loi de modernisation de la sécurité civile et le projet de loi relatif au statut général des militaires.

D'importants enjeux de société ont également été abordés avec l'adoption de la Charte de l'environnement ou encore de la loi relative à la bioéthique. Le groupe UMP a en outre activement participé à l'élaboration de la proposition de loi relative aux droits des malades et à la fin de vie ainsi qu'aux débats sur l'Europe.

LE GROUPE UMP A PRIS D'IMPORTANTES INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Parmi celles-ci on peut citer la proposition de loi relative au traitement de la récidive des infractions pénales, la loi permettant notamment l'expulsion des personnes ayant incité à la violence, à la haine et à la discrimination, la loi portant diverses dispositions relatives au sport professionnel ou encore la loi permettant l'amélioration des retraites des maîtres de l'enseignement privé. Le groupe UMP a également organisé d'importants débats portant par exemple sur l'intégration, la gestion des déchets ménagers, ou encore les délocalisations. Enfin, dans le but d'accroître le contrôle du Parlement sur l'application des lois a été adoptée une résolution modifiant le règlement de l'Assemblée nationale, afin de permettre au rapporteur de chaque texte voté de réaliser un bilan régulier des décrets d'application. Dans un esprit de dialogue et soucieux de relayer les préoccupations de leurs concitoyens, les députés du groupe UMP ont posé 440 questions au Gouvernement, plus de 280 questions orales sans débat et près de 15 700 questions écrites.

PRÉSIDENT

M. BERNARD ACCOYER DÉPUTÉ DE LA HAUTE-SAOVIE

PREMIER VICE-PRÉSIDENT

M. JEAN LEONETTI DÉPUTÉ DES ALPES-MARITIMES

SECOND VICE-PRÉSIDENT

M. MARC LAFFINEUR DÉPUTÉ DU MAINE-ET-LOIRE

VICE-PRÉSIDENTS

M. JACQUES BOBE DÉPUTÉ DE LA CHARENTE

M. PHILIPPE BRIAND DÉPUTÉ DE L'INDRE-ET-LOIRE

M. DOMINIQUE DORD DÉPUTÉ DE LA SAVOIE

M. CHRISTIAN ESTROSI DÉPUTÉ DES ALPES-MARITIMES

M. ALAIN GEST DÉPUTÉ DE LA SOMME

M. LOUIS GISCARD D'ESTAING DÉPUTÉ DU PUY-DE-DÔME

M. CLAUDE GOASGUEN DÉPUTÉ DE PARIS

M. HÉRVÉ MARITON DÉPUTÉ DE LA DRÔME

MME FRANÇOISE DE PANAFIEU DÉPUTÉE DE PARIS